

Remise à niveau SSIAP 1

PUBLIC CONCERNE

Tout public souhaitant mettre à niveau sa qualification d'agent de sécurité incendie.

OBJECTIF DE LA FORMATION

Satisfaire aux obligations de remise à niveau du diplôme SSIAP 1.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Conformément à l'Arrêté du 2 mai 2005 modifié :

- 1. Fondamentaux de sécurité incendie :** Evacuation des occupants, accessibilité et mise en service des moyens de secours, Principes généraux (déclinaison du règlement) de sécurité, recherche d'information simple dans le règlement de sécurité.
- 2. Prévention :** Evolution de la réglementation (nouveaux textes, ...), accessibilité du public.
- 3. Moyens de secours :** Agents extincteurs, SSI, moyens d'extinction.
- 4. Mises en situation d'intervention :** Action face à différents contextes (fumées, incendie, évacuation des occupants et prise en charge d'une victime, méthode d'extinction d'un début d'incendie, protection individuelle, levée de doute, etc.), utilisation des moyens de communication mobiles, exercices d'extinction sur feux réels de diverses classes au moyen d'extincteurs adaptés aux risques, de RIA, cas concrets.
- 5. Exploitation du PC sécurité :** Différents matériels du poste de sécurité, réception des appels d'alerte interne, accueil des secours, information de la hiérarchie, exercices interactifs.
- 6. Rondes de sécurité et surveillance de travaux :** Objectif de la ronde, modalités de réalisation, contrôle des rondes et renseignement de la main courante, utilisation des moyens de communication mobiles, mesures adaptées de protection des travaux, réalisation de rondes avec résolution d'anomalies diverses.

PRE-REQUIS D'ENTREE EN FORMATION

Etre qualifié SSIAP1 ou équivalent

Etre secouriste à l'entrée en formation (SST à jour de recyclage ou PSC1 de moins de 2 ans).

Certificat médical de moins de 3 mois pour le personnel n'exerçant pas une fonction dans un service de sécurité incendie.

DUREE DE LA FORMATION

21 heures - Formation par groupe de 15 personnes maximum

Accessibilité de la formation aux personnes en situation de handicap :



Adaptation de la formation :

Salle de cours accessible (conforme réglementation accessibilité)

Possibilité de faire appel à un interprète et/ou un intermédiaire pour permettre l'accueil des personnes présentant une déficience.